

## **LÉGÈRE HAUSSE DU COMPTE DE TAXES EN 2022 À NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES**

**Notre-Dame-des-Prairies, mardi 21 décembre 2021** – C’est lors de la séance tenue le 20 décembre 2021 que le conseil municipal déposait pour adoption son budget pour l’exercice financier 2022 qui se chiffre, en incluant l’amortissement sur les immobilisations, à 15 408 000 \$.

D’abord heureux d’annoncer le maintien des taxes spéciales et des compensations au niveau de 2021, M. Régis Soucy, nouveau responsable de la commission des finances, a poursuivi en indiquant qu’une légère majoration de la taxe foncière devait être effectuée. Celle-ci limite à 3,3 % la hausse du compte de taxes 2022, ce qui représente une augmentation d’environ 70 \$ pour une résidence moyenne, à moins que des améliorations aient été apportées à la propriété.

Avec les défis économiques rencontrés dans la dernière année et en l’absence de la subvention provinciale allouée l’an dernier qui avait permis, entre autres, de maintenir le gel de tous les taux en 2021, cette augmentation s’avérait nécessaire. « *Il s’agit là d’une augmentation mineure puisqu’elle se trouve en deçà de l’IPC (l’indice des prix à la consommation). L’an dernier, l’IPC se situait sous la barre du 1 %, mais cette année, en date d’octobre 2021, elle atteignait 5,3 %, ce qui a des effets considérables.* », précise M. Soucy. Il est aussi à noter qu’un grand pourcentage de la hausse des dépenses totales de la Ville touche celles qui sont incompressibles, comme les services en sécurité publique.

Le conseil municipal a aussi conservé certains allègements, dont le maintien du prélèvement des taxes municipales en quatre versements qui favorise l’équilibre budgétaire des Prairiquoises et Prairiquois en répartissant les paiements sur plusieurs mois.

Pour Mme Suzanne Dauphin, mairesse, l’année 2022 en sera une de concrétisation de plusieurs projets : « *Les quatre dernières années ont été marquées par une phase de consolidation qui a généré une stabilité financière alors que depuis 3 ans, les taux de taxes sont demeurés les mêmes. Les quatre ans à venir seront quant à eux ponctués d’une phase de réalisation alors que de nombreux projets seront mis en action, après une longue période d’analyse et de planification, mais toujours selon la capacité de payer de nos citoyennes et citoyens.* »

Parmi les projets amorcés, l'important réaménagement du parc Amable-Chalut avec la construction de la nouvelle école dans le même secteur a débuté par son démantèlement. La mise en chantier du nouvel établissement scolaire aura lieu au printemps 2022. Suivront ensuite la construction de la patinoire réfrigérée couverte pour laquelle une subvention a été accordée, puis la relocalisation du parc à planche à roulettes et la création d'une toute nouvelle piste à vagues (*pumptrack*), pour laquelle une autre demande de subvention est en cours de traitement. Sur le plan du développement économique, plusieurs volets retiendront l'attention dont la poursuite de la mise en place du nouveau plan d'urbanisme et la nouvelle phase de développement du parc industriel.

Le budget annuel comprend aussi un programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, qui comprend notamment le programme de maintien et de renouvellement des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie, mais aussi celui du réaménagement du parc Amable-Chalut.

Déoulant d'un exercice rigoureux de planification, l'exercice budgétaire démontre encore une fois les efforts déployés par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour une saine gestion financière et une considération constante pour le contribuable, malgré une situation complexe et en constant changement depuis mars 2020.

## **À propos de Notre-Dame-des-Prairies**

Située au cœur de la MRC de Joliette et de la région de Lanaudière, Notre-Dame-des-Prairies compte près de 10 000 citoyennes et citoyens. Caractérisée par la quiétude des secteurs résidentiels et le dynamisme des secteurs commerciaux et industriels, Notre-Dame-des-Prairies offre un potentiel de développement en constante évolution.

Avec une variété considérable d'infrastructures communautaires et de loisir, et une vie culturelle extrêmement vigoureuse, Notre-Dame-des-Prairies peut s'enorgueillir d'avoir le mélange parfait de la qualité de vie d'une municipalité à la taille humaine avec la gamme complète des services d'une grande ville. Ceux et celles qui viennent s'y établir découvrent de nombreux attraits qui comblent tous leurs besoins et elle se distingue par ses nombreux services de proximité qui permettent aux citoyennes et citoyens d'avoir accès à un éventail d'activités à portée de la main.

-30-

Source et renseignements :

Joanie Laforest, adjointe à la direction générale et coordonnatrice des communications  
450.759.7741 poste 248 | [jlaforest@notredamedesprairies.com](mailto:jlaforest@notredamedesprairies.com)

*\*En annexe : le budget 2022 en bref*

## **LE BUDGET 2022 EN BREF**

### **Dépenses de fonctionnement incluant l'amortissement des immobilisations :**

Administration générale	2 279 200 \$
Sécurité publique	2 116 900 \$
Transport	3 532 100 \$
Hygiène du milieu	3 024 500 \$
Santé et bien-être	20 400 \$
Aménagement, urbanisme et développement	453 700 \$
Loisirs et culture	3 321 700 \$
Frais de financement	659 500 \$
<b>TOTAL</b>	<b>15 408 000 \$</b>

### **Taux de taxation :**

Taxes foncières générales	
- 1 à 5 logements	0,629 \$
- 6 logements et plus	0,739 \$
- Immeubles non résidentiels (commercial et industriel)	1,424 \$

### **Taux de taxes pour l'administration des réseaux d'aqueduc et d'égout :**

Aqueduc et égout	0,073 \$
Aqueduc seulement	0,062 \$

### **Taux reliés au fonds spécial pour le maintien des infrastructures :**

1 à 5 logements	0,070 \$
6 logements et plus	0,082 \$
Immeubles non résidentiels et industriels	0,158 \$

### **Taux de compensation reliés aux services d'eau potable et d'égout :**

Aqueduc résidentiel	135,00 \$
Égout - Résidentiel	115,00 \$
Égout - Commercial et industriel	226,00 \$

### **Compensation reliée à la gestion des matières résiduelles :**

Résidentiel 1 à 5 logements	140,00 \$
Commercial et industriel	140,00 \$
6 logements et plus	140,00 \$
Habitations multifamiliales de 20 logements et plus	75,00 \$
Chalet	120,00 \$